

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze et le six Octobre à quatre heures et demie du soir. Par devant nous, Rivet Jean, adjoint au Maire et délégué par lui pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Blagnac, arrondissement de Toulouse, département de la Haute-Garonne, ont comparu: le sieur Vincens Jean Marie, né à Saint Sulpice département du Carn, le vingt six septembre mil huit cent soixante-dix, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il nous a remis, cultivateur, demeurant à Blagnac, département de la Haute-Garonne, fils majeur de Vincens Jean, âgé de soixante-cinq ans, cultivateur, demeurant à Blagnac, département de la Haute-Garonne, vivant; et de Camboulivès Marie, décédée, quand vivait mariés procédant en présence et du consentement de son père. Et demoiselle Arnaud Jeanne, née à Labarth département de la Haute-Garonne, le quatorze septembre mil huit cent soixante-quatorze, lavasse, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous a remis, demeurant à Blagnac, département de la Haute-Garonne, fille majeure de Arnaud Victor, âgé de cinquante et un ans, cultivateur, demeurant à Blagnac, département de la Haute-Garonne, vivant; et de Cassé Justine, âgée de cinquante ans, ménagère, demeurant à Blagnac, vivante, mariés, procédant en présence et du consentement de ses père et mère. Lesquels, après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'ils n'ont pas été fait de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites, en cette commune les dimanches vingt-cinq Août et premier septembre de la présente année, sans qu'il soit intervenu aucune opposition. Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que de chapitre du Code civil, titre I, du mariage, faisant droit à la requête des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se faire pour époux. D'après leurs réponses séparées et affirmatives nous avons prononcé, au nom de la loi, que les dits sieur Vincens Jean Marie, et demoiselle Arnaud Jeanne sont unis par le mariage. Dont acte a été fait et passé et lu publiquement, dans l'une des salles de la mairie commune, les portes ouvertes, en présence des pères et mères des époux et de Bruc Jean Baptiste, instituteur public, âgé de quarante-neuf ans; de Carrière Léon, instituteur adjoint âgé de trente et un ans; de Esculier Pierre, sergent de ville et tambour affiché

N° 65.
Mariage de Vincens Jean Marie et de Arnaud Jeanne

N° 66.
Decès de Buquet François

âgé de trente-huit ans et de Gleyzes Jean, garde-champêtre, âgé de quarante-sept ans, demeurant tous les quatre dans la commune de Blagnac et qui nous ont déclaré sous les yeux n'être point parents des parties contractantes. Semoins majeurs lesquels, ont signé avec nous le présent acte, ainsi que les époux après lecture faite, à l'exception des père et mère qui ont déclaré ne savoir.

Vincens Jean Marie Jeanne et Arnaud Rivet
Essex (Buquet) Blagnac
Gleyzes

Republique française. - Au nom du peuple français
Du neuvième jour du mois de septembre, l'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures du soir. Décès de François Buquet, cultivateur, décédé ce jour-là à dix heures du matin à l'hospice de la Grâce, à l'âge de soixante-dix ans, né à Colomiers, Haute-Garonne, domicilié à Blagnac, même département, veuf de Raymond Francis, fils de Joseph Buquet et de Antoinette Vie, mariés, décédés. Ainsi qu'il résulte du certificat de vérification de M. le Docteur-médecin Maffre à ce délégué. Semoins domiciliés à Toulouse Marius Duc, âgé de soixante ans et Jean Maniac, âgé de soixante-trois ans, employés au dit hospice et demeurant qui ont signé. Constaté par nous sursigné, Adjoint au Maire de Toulouse, officier de l'état civil, délégué par lui, lecture préalablement faite aux semoins.

Signé au registre Duc, Maniac et Blagnac
Adjoint.
Pour copie conforme, délivrée en conformité de l'article 80 du Code civil.
Fait au Capitole à Toulouse le 9 Octobre 1895
Signé Philippe, maire.
Pour copie conforme
Blagnac, le six Octobre 1895.
Adjoint délégué.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze et le onze Octobre à cinq heures du soir. Par devant nous Rivet Jean, adjoint au maire et délégué par lui pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Blagnac, arrondissement